

BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 2021



La Gazette de Condillac

MAIRIE

L'équipe municipale, et

Mme Séverine Brachet Secrétaire de mairie vous accueillent les : mercredis de 14h à 16h30 vendredis de 9h à 11h30.

Contact

04 75 90 07 00 mairie.condillac@orange.fr

https://www.mairie-condillac.fr/

DECHETERIES DE L'AGGLO

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

> de 9h à 12h et de 14h à 17h30

ASSOCIATIONS

ACCA
Président: Bernard ROJAT
06 09 32 00 03

Amicale des chasseurs de sangliers de Condillac

Président: Philippe ROSTAN 06 81 55 15 23

<u>Comité des fêtes :</u> Président: Jean Luc ORAND 04 75 54 49 32

St Pierre aux Liens et du Patrimoine de Condillac Président: Jean Luc ORAND 04 75 54 49 32

Nourrices agréées :

Condillac: Francette MILLION 04 75 46 70 94

> Bonlieu: Véronique PIA 06 78 01 06 11

Bonjour à toutes et à tous,

La situation sanitaire ne s'étant pas améliorée, je commencerai par une pensée pour tous les Condillacois et Condillacoise endeuillés ou touchés par cette maladie directement ou par des proches.

La prudence et le respect des gestes barrières restent nécessaires en attendant que la situation ne redevienne celle d'Avant. Les personnes éligibles et ayant des difficultés pour prendre leur rendez-vous vaccinal peuvent se rapprocher de la mairie, nous effectuerons les démarches nécessaires pour elles. Le site de la mairie est régulièrement mis à jour avec les différentes publications de la préfecture rappelant les règles en vigueur.

Lors de notre dernier conseil municipal nous avons voté le budget pour l'année, rien d'exceptionnel pour notre petite commune et surtout pas d'augmentation des taxes locales. Quelques investissements, sans emprunt, pour maintenir ou améliorer notre patrimoine. La réfection du toit du garage et, si nous le pouvons, la reprise de celui de notre église ainsi que de ses vitraux. Nous réaliserons aussi un mur de soutènement entre le terrain de jeux et la place de Leyne en remplacement des troncs d'arbres vermoulus

Comme vous avez pu le constater, les travaux de déploiement de la fibre optique par ADN avancent bien et de nombreux câbles sont déjà en attente sur des poteaux ou en façade, le planning donnant une commercialisation au 4^{ème} trimestre 2021 est, pour le moment, respecté.

Le Centre Technique Départemental a effectué une taille des végétaux le long de la RD107 grâce à une lameuse permettant d'atteindre les branches hautes. Néanmoins, certains branches et d'autres végétaux trop proches des lignes PTT ou EDF n'ont pus être coupés. Je rappelle qu'il revient au propriétaire des parcelles où sont implantés ces végétaux de les couper. Nous contacterons quelques propriétaires particulièrement concernés pour leur rappeler leurs obligations et responsabilités.

Je terminerai en nous souhaitant un été sans restriction et où les barbecues en famille ou avec des amis nous permettront de tourner enfin la page Covid.

Jacky GOUTIN

Maire:

Jacky GOUTIN 06 89 29 98 27

Adjointes:

Christine DECRAENE 07 68 34 78 70 Sandrine HEBERT 06 76 21 83 87

Adjoint:

Roberto MARANGONI 06 47 83 14 45

Conseillers municipaux:

Marie-josé LACHAUD 06 80 36 66 92
Odile MARANGONI 06 89 73 20 77
Loic BUREL 06 31 33 34 48
Raymond BUREL 06 70 18 14 94
Garry FAYOLLE 07 88 00 59 86
Olivier LOUBET 06 75 64 54 57
Florent SOULIER 06 71 97 33 80

Le Conseil Municipal se réunit régulièrement. Les dates sont communiquées et affichées en Mairie. Les conseils Municipaux sont publics, vous êtes donc les bienvenus.

L'agglo de Montélimar



Le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique vient de lancer les travaux de câblage du réseau public de fibre optique à la maison (FTTH) sur Condillac, La Laupie, Sauzet, Marsanne, Roynac.

Sur cette zone seront installés 630 boitiers à raccorder, 68 km de câbles aériens et 33 km de câbles souterrains. Les travaux s'effectueront de fin mars 2021 à début juillet 2021.

Ensuite il se passe une période de gel commercial de 3 mois pendant laquelle les opérateurs installent leur matériel afin de vous faire des propositions de contrats d'abonnement. (ex : orange, free etc...). Une réunion d'informations aura lieu à la mairie avant commercialisation.



MONTELIMAR AGGLO ESPACE FAMILLE

Un portail de l'enfance et de la jeunesse peut faciliter vos démarches pour le périscolaire et les loisirs. Il vous permet d'effectuer les actions suivantes :

Consulter les programmes d'activités

Consulter les évènements (fêtes, animations de l'agglo...)

Consulter les informations pratiques (règlement intérieur, tarification, projets éducatifs...)

Accéder aux contacts des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Vous pouvez créer votre espace personnel et ainsi accéder à votre tableau de bord personnalisé. Le site : espace-citoyens.net/montelimar-agglo/espace-citoyens

PROGRAMMATIONS MONTELIMAR AGGLO FESTIVAL

<u>CONCERTS INN</u>: au stade Tropenas à Montélimar

Le 02/07/21 VIANNEY – Le 03/07/21 M POKORA- Le 04/07/21 LES CHEVALIERS DU FIEL

CONCERTS OFF:

09/07 ESPELUCHE: CALLE CARIBE 10/07 ROYNAC: JEANETTE BERGER 12/07 LA TOUCHE: SARAH LENKA 13/07 LA LAUPIE: VIOLONS BARBARES

14/07 MARSANNE : LA JARRY

16/07 ST MARCEL LES SAUZET : GAELLE BUSWELL

17/07 SAULCE SUR RHONE: ELEONORE

18/07 MONTBOUCHER /JABRON : BARATIN DE LA JOIE

20/07 LA COUCOURDE : FRANCIS LALANNE

23/07 MANAS : ROLLING RUANA 27/07 ALLAN : RUMBA DE BODAS 29/07 SAVASSE : SAM WILLCOX

30/07 ROCHEFORT EN VALDAINE: NILS INDJEIN

LE COMPOSTAGE

POURQUOI COMPOSTER?

- Pour fabriquer votre propre compost entièrement gratuit et 100% naturel (sans produit chimique), qui fertilisera votre sol et vos plantes.
- Pour réduire le volume de vos déchets et ainsi limiter les impacts sur l'environnement.
- 3 Pour redonner à la nature ce qu'elle a créé (la matière organique) et pour reproduire le cycle naturel de l'environnement.

C'est un procédé maîtrisé de dégradation biologique de matières organiques :

- → Ces matières se transforment en présence d'eau et d'oxygène
- → Des micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries) et une micro-faune (vers, cloportes,...) transforment ces déchets en un produit comparable à de l'humus des forêts

COMMENT COMPOSTER LES BRANCHES ?

Il est nécessaire de les sectionner en tronçons de 2 à 3 cm maximum, à l'aide d'un sécateur, par exemple.

LES TROIS RÈGLES D'OR POUR BIEN COMPOSTER

RÈGLE N°1 DIVERSIFIEZ LES APPORTS

Pour réaliser un bon compost, veillez à **garder l'équilibre** de 50% de matière sèche et 50% de matière humide. Mélangez-les lors de vos apports dans le composteur, en évitant de les tasser.

RÈGLE N°2 SURVEILLEZ L'HUMIDITÉ

Pas de vie sans eau!

Le compost doit toujours conserver son taux d'humidité.
En été, si besoin, arrosez-le légèrement, sans toutefois le détremper (un excès d'eau ralentirait son évolution et engendrerait de mauvaises odeurs).

RÈGLE N°3 AÉREZ, BRASSEZ!

Pour accélérer son développement et l'homogénéiser, le compost doit être **régulièrement aéré.** Pour cela, vous pouvez le brasser de temps en temps, avec une fourche par exemple. L'apport de déchets secs (broyat) d'une taille de 2 à 3 cm maximum de longueur facilitera le passage naturel de l'air et la décomposition. Vous éviterez ainsi les odeurs et le blocage des fermentations.

Astuce: pensez en amont à vous faire une réserve de broyat (branches sèches coupées ou broyées) pour rajouter dans votre composteur au fur et à mesure des apports de matière humide

LE LIEU IDÉAL

- →Dans votre jardin, à l'abri d'une exposition trop forte au vent et de préférence à l'ombre. Ainsi votre compost ne sera ni trop humide, ni trop sec.
- →Posez-le directement sur le sol, sur un terrain plat.

Astuce: Bêchez légèrement et arrosez un peu l'emplacement de votre composteur avant la pose pour un démarrage plus rapide du processus.

LES OUTILS

Loin d'être obligatoires, ces outils peuvent vous aider dans certaines tâches:

- → Un bio seau pour rassembler chaque jour les déchets compostables de la cuisine
- → Un arrosoir pour humidifier le compost si besoin
- → Une fourche peut être pratique pour brasser et retourner le compost.
- → Vous pouvez aussi opter pour un tamis. Il permet d'éliminer les éléments mal décomposés et utiliser le compost plus facilement.



Quid des sacs et vaisselles dits compostables? – Selon la réglementation, ces sacs sont composés de minimum 30% de matières biosourcées ... et contiennent potentiellement de fait 70% de plastique. Des testes menés sur la vaisselle compostable (assiettes, fourchettes, gobelets) montrent que leur décomposition dans les composteurs peut rester difficile. Il est recommandé de les tremper, voire de les fragmenter, avant de les intégrer dans le composteur.

COMMENT RECONNAITRE UN COMPOST MÛR ?

La maturation peut prendre en moyenne 7 à 9 mois. La matière doit être :

- → D'une structure granuleuse
- → De couleur noire
- → Avec une odeur de sous-bois
- → D'un aspect homogène (hormis quelques petits branchages)

Astuce : pour vérifier l'humidité du compost, on presse une poignée de la matière dans sa main. L'idéal est une humidité équivalente à une éponge essorée.

LE COMPOSTAGE (suite)

DES TECHNIQUES QUI VOUS FACILITENT LA VIE

LE PAILLAGE:

GAGNEZ DU TEMPS ET LIMITEZ VOS DÉPLACEMENTS EN DÉCHETTERIE

Le paillage consiste à étendre une couche de quelques centimètres de déchets verts aux pieds de vos plantations afin de :

- → nourrir le sol, limiter l'arrosage et le bêchage
- → limiter le développement de mauvaises herbes
- → protéger les plantes contre les fortes gelées.

Quels végétaux utiliser?

- → Les tontes de gazon séchées quelques jours au soleil
- → Les feuilles mortes
- → Les tailles de haies une fois broyé DE LA TONDEUSE!

Note: le broyat de thuyas et cyprès a une forte action herbicide, son utilisation en paillage est donc déconseillée.

Quelques conseils

→Avant de pailler : désherbez et arrosez le sol.

- →Évitez d'épandre des végétaux trop humides.
- →N'enfouissez pas le paillis
- →Ne recouvrez pas le collet des plantes
- →Ne paillez pas avec les mauvaises herbes montées en graines, cela favorise leur dissémination

LE MULCHING:

PLUS BESOIN DE RAMASSER L'HERBE APRÈS LE PASSAGE DE LA TONDEUSE!

Il est aussi possible de fertiliser naturellement votre gazon, tout en se facilitant la tâche, en pratiquant le mulching! Il s'agit d'une technique de tonte qui consiste à hacher très finement les herbes coupées et les disséminer sur le sol directement pendant la tonte. Le résultat est

invisible, le broyat d'herbes nourrit le sol, le protège de la sècheresse. Il existe des tondeuses disposant de cette fonction ou des kits à installer sur votre tondeuse.

DES GESTES FACILES AU QUOTIDIEN POUR VALORISER ET RÉDUIRE

ENCORE PLUS VOS DÉCHETS

- → Produisez moins de déchets dans le jardin en choisissant les plantes à croissance lente. Vous aurez à les tailler moins souvent! (Retrouvez plus de conseils sur www.jardiner-autrement.fr)
- → Donnez vos restes aux animaux domestiques : chien, chat, lapin, poule, cheval...
- → Limitez le gaspillage alimentaire, qui représente en France plus de 32 kg par habitant par an de déchets alimentaires évitables (restes de plat, pain,...). Quel gâchis! (Pour en savoir plus: www.casuffitlegachis.fr)

RAPPEL

Le brûlage des déchets de jardin est interdit par la loi, car il a des conséquences néfastes sur la santé et l'environnement (la pollution de l'air, particules fines, risques d'incendies). Une amende allant jusqu'à 450€ peut être appliquée en cas de non-respect de cette obligation.

ON PEUT METTRE:

50% DE DECHETS SECS

De la cuisine

- -> Marcs et filtres de café, sachets de thé
- → Coquilles d'œufs, de noix, de noisettes... (broyées)

Du jardir

- ightarrow Tailles de haies et tiges dures coupées (du broyat)
- → Écorces d'arbres
- → Sciure grossière et copeaux de bois non traité
- → Tontes de gazon et plantes séchées, foin, paille, feuilles mortes

De la maison

- → Essuie-tout, serviettes en papier non colorées
- → Cheveux, poils d'animaux et plumes
- → Cartons bruns, boîtes d'œufs (découpés en morceaux)

50% DE DECHETS HUMIDES

De la cuisine

- → Épluchures de tous les fruits et légumes
- -> Fruits et légumes abîmés, coupés
 -> les pelures de melons, de courges et
 d'agrumes, ainsi que les trognons doivent être
 coupés en morceaux pour se décomposer
- → Restes de riz, pâtes, céréales, semoules

Du jardin

- → Mauvaises herbes non grainées
- → Fleurs et plantes, fraiches ou fanées
- → Fanes de légumes et autres déchets du potager





ON EVITE:









ENTRETIEN DOMAINE PRIVE

ENTRETIEN DU DOMAINE PRIVE A CONDILLAC

Nous rappelons à l'ensemble de la population Condillacoise que le domaine privé doit être entretenu par les propriétaires certes mais pas de n'importe quelle façon et sans autorisation.

Condillac, de part la présence du château, est sous appellation « site classé » et ses abords immédiats en « site inscrit » sont contraints à une règlementation quelque peu contraignante.

Date du classement : 23/03/1981

Il en résulte une obligation de demande d'autorisation pour tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site. Il faut contacter l'administration concernée par le type de travaux et déposer un dossier de demande d'autorisation en mairie. Les inspecteurs de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sont à votre disposition pour vous orienter dès la conception de votre projet.

ELAGAGE DES ARBRES

Le point sur la règlementation en vigueur en matière d'élagage.

Si vous possédez un jardin avec des arbres ou des arbustes, vous êtes tenu par la loi d'élaguer vos arbres, pour éviter notamment de causer des nuisances à vos voisins.

Lorsque les branches d'un arbre commencent à atteindre une ligne électrique, l'élagage est non seulement obligatoire, mais urgent. Selon le contexte de plantation de l'arbre, l'obligation d'élaguer appartiendra *au propriétaire de l'arbre*. Le propriétaire de l'arbre devra faire élaguer lui-même son arbre si celui-ci, planté en domaine privé, déborde sur le domaine public. Tout intervention à proximité d'une ligne électrique doit être réalisée après l'autorisation d'Enedis, pour des raisons évidentes de **responsabilité en cas d'accident mortel**.

Un défaut d'élagage le long d'une voie communale qui serait susceptible de provoquer un danger ou une gêne pour autrui, peut être verbalisé par le maire de votre commune après notification et non application.

LOI PROTECTION DES SERPENTS

Face à un serpent l'essentiel est de ne pas faire de mouvements brusques et d'éviter de s'approcher trop près de l'animal pour ne pas l'effrayer et provoquer un reflexe de défense qui se traduira par une attaque de sa part.

Un serpent s'observe souvent en train de s'exposer aux rayons du soleil par exemple sur un muret de pierres sèches. En fait leur rencontre est plutôt rare. Dans son jardin c'est bon signe car il est un marqueur d'un environnement sain. Il joue un rôle dans cet écosystème, en se nourrissant de nombreux rongeurs (souris, rats porteurs de nombreuses maladies...) limaces, insectes, puis eux même servant de pitance pour les blaireaux, renards, hérissons, faucons, hérons...

Pour différencier un orvet d'un serpent il suffit d'observer ses yeux, ceux de l'orvet vont cligner alors que le serpent a une paupière fixe. La vipère a une pupille fendue verticalement, de nombreuses écailles sur la tête et un corps assez trapu, alors que la couleuvre a une pupille ronde, son corps est plus fin et plus long. On compte en France une douzaine d'espèces de couleuvres et vipères. Ce sont des animaux qui impressionnent et les deux espèces mordent mais la vipère bien que venimeuse n'a pas un venin très puissant : une prise en charge médicale suffit généralement pour clore l'incident.

Oubliez donc leur image fourbe et dangereuse et laissez les serpents vivre en paix!



Si un serpent s'installe dans votre jardin, ne lui faites pas de mal car les serpents sont des animaux protégés et il est interdit de les détruire.

Vous pouvez contacter le Groupe Herpétologue Rhône-Alpes (GHRA) groupe de la LPO AURA : drome@lpo.fr, <u>alexandre.movia@lpo.fr</u> ou d'appeler SOS Serpents ou un herpétologue (spécialiste des amphibiens et des reptiles) à l'AHPAM (Association Herpétologique Provence Méditerranée) basée à Orange au 06 51 91 08 10.

Depuis le temps que nos herpétologues (mais pas qu'eux) attendaient une protection intégrale des vipères.

Voici la grande nouvelle, toute fraîche!

Aujourd'hui, toutes les espèces de serpents de France ont enfin un statut de protection à la mesure de leur enjeu de conservation. Grâce à une mobilisation collective sans précédent pour ces espèces « mal-aimées », l'autorisation partielle de la destruction des vipères fait désormais partie du passé.

Le 11 février 2021, <u>l'arrêté est publié au journal offi</u>

SERPENT EN TRAIN DE MUER



BUS SANTE – TOURNEE 2021

Le COLLECTIF SUD organise depuis 2017 via le BUS SANTE un dépistage ambulant de la rétinopathie diabétique et actions de prévention santé.

La tournée s'effectuera du 16 mars au 9 décembre 2021. Pour prendre rendez-vous il faut appeler le 04 75 81 63 10 ou <u>bussante@collectifsud.fr</u>

Les dates concernant notre secteur sont : 01/07 à CRUAS ; 09/09 à MONTELIMAR ; 16/11 à LORIOL ; 25/11 à CREST.

COTE NATURE

LES BOURDONS

La protection des insectes passe par la protection des milieux qu'ils habitent, mais il faut aussi mettre en avant que les insectes contribuent souvent à la protection des milieux.

Les coléoptères qui détruisent et transforment les excréments des herbivores, les fourmis qui transportent les graines et assurent la dispersion des végétaux et les pollinisateurs qui permettent la production des fruits et graines, et qui assurent le transfert de pollen d'un individu végétal à l'autre.

Parfois la relation entre le pollinisateur et le végétal est quasi exclusive et la disparition de l'un entraîne de grosses difficultés à l'autre. Les bourdons sont une espèce qui semble avoir beaucoup régressée. L'espèce à langue longue et gourmande de trèfles ou légumineuses régressent plus que les espèces à langue courte qui ont des préférences alimentaires plus larges, ce sont les bourdons que l'on trouve dans les jardins périurbains et même dans les parcs des villes.

Le bourdon butine les fleurs comme l'abeille (excellent pour les plants de nos jardins) pour recueillir le nectar dont il se nourrit et le pollen pour nourrir ses larves. Il existe plusieurs variétés de bourdons aux caractéristiques physiques légèrement différentes : bandes de couleur orangées, blanches, jaunes ou noires et portent pour nom Apis genre : Bombus ... et mesure de 10 à 25 mm ... C'est un insecte trapu et très poilu, protection qui, associée à sa faculté endotherme, lui permet de voler dès 5°. Il en existe une soixantaine d'espèces en Europe.

Au printemps la femelle fécondée qui, seule a hiverné, trouve un nid (trou dans le sol, un arbre... qu'elle isole avec de la mousse...) et pond ses 1ers oeufs pour donner vie aux 1ères ouvrières qui se chargeront de nourrir et développer la colonie avant l'élevage des reines et mâles qui perpétuent l'espèce. La reine continue de pondre jusqu'à ce que la taille de la colonie soit suffisamment importante (de 30 à 300 ouvrières). Les ouvrières, sans s'accoupler, engendreront des mâles qui auront pour rôle de féconder les futures reines à la fin de l'été. Les mâles périront après l'accouplement et les ouvrières disparaitront dès les premiers froids. Seules survivront les nouvelles reines.

Les agriculteurs utilisent les bourdons dans leurs serres pour favoriser la reproduction de leurs plants de kiwi, fraises, melon, tomates...Ce sont de fabuleux auxiliaires de culture. Le bourdon est attiré par la couleur bleue et le violet ainsi que certaines formes de fleurs, il peut visiter de 10 à 18 fleurs en une minute et vole à la vitesse de 3m à la seconde soit 10.8 km/h.

Soyons reconnaissants pour leurs bienfaits, protégeons au maximum nos insectes victimes du réchauffement climatique et des pollutions diverses.







LA RECETTE DU PRINTEMPS

Pour accompagner vos apéritifs! HOUMOUS pour 8 personnes

1 kg de pois chiches cuits ou 400g pois secs

300 g d'eau

300 g de tahin (crème de sésame)

20 g de sel ou sel fin

3 cl de jus de citron

1 c. à c. de cumin

1 c. à c. de paprika doux

2 c. à s. d'huile d'olive

Bien mixer le tout – Petits conseils : enlevez la peau des pois chiche et faites vous plaisir avec les épices, éventuellement remplacer l'eau par du yaourt grec et ajouter de la betterave rouge c'est succulent avec des bâtonnets de légumes crus ou des crackers !

VIE AU NATUREL

Communication ACCA Condillac

L'activité chasse a été prolongée pour le sanglier au 31 Mars suite à un arrêté du préfet. Mais après concertation du conseil d'administration de l'association, nous avons décidé de ne plus faire de battues. (Ceci pour deux raisons)

La première raison est que, suite à nos actions de chasse en battue pendant la période normale de chasse nous avons diminué considérablement la population de sanglier. (Nous remercions nos chasseurs pour leur participation régulière et efficace)

La deuxième raison est **essentielle** car les mois de Mars, Avril, Mai.... Correspondent à une période de reproduction pour la faune sauvage. Il faut donc éviter de déranger les animaux.

Néanmoins, nous avons donné la possibilité aux chasseurs de procéder à des tirs d'approche et d'affût si nous devions constater des dégâts sur les cultures.

Pour les autres espèces :

Une battue aux renards a été faite en début du mois de Mars (battue programmée pour les éleveurs de la commune et pour favoriser notre réussite de ré- introduction perdreaux).

Informations diverses:

Nous avons participé à un comptage nocturne (comme chaque année) à la demande de la Fédération des chasseurs de la Drôme, dans le but d'observer l'évolution des populations de la faune sauvage.

Pour résumer, les résultats constatés sur le terrain sont la véritable récompense du travail que cela représente.

Car nos chasseurs sont des acteurs importants pour notre devenir écologique commun, des acteurs bénévoles pour des missions de service public et d'intérêt général, des sentinelles de la santé publique et animale, d'un maillon fort du développement durable et donc une chance pour nos villages

Comme le dit notre président de la Fédération Nationale des chasseurs (Willy SCHRAEN)

La chasse n'a pas besoin d'être défendue, elle a besoin d'être expliquée.

Communiqué par Mr ROJAT Bernard

MOUSTIQUES TIGRES: Identifier et détruire les gîtes larvaires

Les gîtes de reproduction du moustique tigres sont majoritairement fabriqués par l'Homme. La femelle pond ses œufs sur la partie sèche qui jouxte une surface d'eau et ceci dans toute sorte de réceptacles : soucoupes sous vases, jardinières et pots, fûts d'eau de pluie, pneus usagés, creux d'arbre, gouttières etc... Le mieux est soit de couvrir les objets succeptibles d'accueillir les larves soit d'assécher régulièrement en les vidant tous les contenants ou les garder retournés et en les rentrant à l'abri. Pour les soucoupes de pots il vous est conseillé de les remplir de sable humide plutôt que de laisser l'eau y stagner.





Pour rappel

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : mairie-condillac.fr

Nicole et Olivier Charmont 235A chemin de Champ Coulon 26740 Condillac



Merci à notre annonceur